

MODALITES D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES LOGEMENTS PLUS ET PLAI

Les modalités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du financement des logements PLUS (prêt locatif à usage social) et PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) sont définies ci-dessous.

Au titre de la délégation des aides à la pierre

Au titre de la délégation des aides à la pierre approuvée par délibération du 13 mai 2024, les montants de crédits délégués appliqués sont les suivants :

- **PLUS (prêt locatif à usage social) : 0 €**
- **PLAI (prêt locatif aidé d'intégration): 8 016 €/logt**
- **Bonus PLAI structure : 3 250 €/logt**
- **Complément PLAI adapté (montant par logement) :**

Logement-foyer	Logt ordinaire Opération avec 1 à 3 PLAI adaptés	Logt ordinaire Opération avec 4 à 8 PLAI adaptés	Logt ordinaire Opération avec plus de 9 PLAI adaptés
5 600 €	13 980 €	10 480 €	5 600 €

Au titre de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace soutient, en complément des aides de l'Etat, la création de logements locatifs sociaux en accordant des aides aux bailleurs sociaux et organismes œuvrant dans le domaine du logement.

Lors de la séance plénière du 15 mars 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a ainsi décidé de déployer sur le territoire alsacien en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg et de Mulhouse Alsace Agglomération les forfaits de subvention suivants :

- **PLUS (prêt locatif à usage social) : 0 €**
- **PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : 7 000 € /logt**
- **PLUS OU PLAI : 12 000 €/logt** au lieu de 0 € (PLUS) et 7000 €/logt (PLAI) pour les opérations de moins de 12 logements situées dans les centres bourgs à condition de réaliser (35 % PLAI) en construction neuve / construction-Démolition ou Acquisition-amélioration (sous réserve d'une validation par le service stratégie de la DHIU)
- **PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) grand logement : Bonus de 10 000 €/ logement de type T5 ou plus.**
- **Aide à l'adaptation de logements créés :**
 - o **jusqu'à 4 000 €/logt pour un logement PLUS ou PLAI**
- **PALULOS COMMUNALE : 7000 €/logt aide politique volontariste de la CeA uniquement**